



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité

MINISTRE DES HYDROCARBURES

.....
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

.....
MINISTRE DU BUDGET

ARRETE CONJOINT AC/2018/5000/MH/MEF/MB/SGG

PORTANT REAJUSTEMENT DES PRIX DES PRODUITS PETROLIERS A LA POMPE

Le Ministre des Hydrocarbures

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Le Ministre du Budget

Vu la Constitution,

Vu le Décret D/2018/067/PRG/SGG du 21 Mai 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Vu le Décret D/2018/072/PRG/SGG du 25 Mai 2018 portant structure du Gouvernement,

Vu le Décret D/2018/073/PRG/SGG du 25 Mai 2018 portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le Protocole d'accord du 18 Mai 1990 et son avenant du 23 Avril 1992,

Vu l'Arrêté Conjoint AC/2019/817/MH/MEF/MB du 19 mars 2019 relatif aux modalités de détermination des prix des produits pétroliers,

Vu l'Arrêté Conjoint A/2018/8320/MH/MEF/MB du 28 décembre 2018 portant réajustement des prix des produits pétroliers à la pompe.

Tenant compte de la hausse du prix du baril de pétrole à l'international.

Arrêtent

Article 1 : Pour compter du 1^{er} Août 2019, les prix à la pompe des produits pétroliers sont réajustés comme suit :

ESSENCE : 10 000 FG/LITRE

GASOIL : 10 000 FG/ LITRE

PETROLE : 10 000 FG/ LITRE

Article 2 : Ces nouveaux prix entrent en vigueur à compter du 31 Juillet 2019 à minuit précise sur toute l'étendue du territoire national.

Article 3 : Les Autorités Administratives sont chargées chacune en ce qui la concerne de veiller à la stricte application du présent Arrêté.

Conakry le 31 JUIL 2019



LE MINISTRE DES HYDROCARBURES

M. Diakaria KOULIBALY

LE MINISTRE DU BUDGET

M. Ismael DIOUBATE



LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

M. Mamadi CAMARA

M. Mamadi CAMARA

